



Sur convocation du Ministre du Plan, la 4<sup>e</sup> Réunion Ordinaire de la Commission Nationale de Recensement s'est tenue dans les locaux de la Caisse Sociale du Rwanda à Kacyiru le mercredi 25 mai 1983 à 9 heures.

Etaient présents :

- Le Ministre du Plan, Président
- Le Ministre de l'Intérieur, Vice-Président
- Le Ministre des Affaires Sociales et du Développement Communautaire,  
Membre
- Le Secrétaire Général du M.R.N.D., et les autres Ministres (MINISANTE, MINESUPRES, MINEPRISEC, MIJEUNESPORTS) étaient représentés par les Hauts Fonctionnaires. Le Ministre à la Présidence chargé des Affaires Economiques et Financières s'était excusé.

Cette quatrième et dernière réunion réglementaire devait traiter des points suivants :

- 1) Situation des travaux en cours au Bureau National de Recensement et communication relative à la publication des résultats définitifs du Recensement.
- 2) Equipement : Problèmes posés par le transfert de l'ordinateur au Gouvernement par le F.N.U.A.P.
- 3) Problèmes du personnel
- 4) Collaboration sur le plan informatique
- 5) Statut du Service après la fin des travaux et le retrait du F.N.U.A.P.
- 6) Divers.

Avant que le quorum ne soit atteint, les membres présents ont d'abord visité les installations (ou ateliers) du Bureau National de Recensement (B.N.R.).

La réunion a commencé immédiatement après la visite des ateliers. Au premier point de l'ordre du jour, les membres du B.N.R. ont fait le tour d'horizon des activités de leur service et nous ont dit que l'analyse et la publication des résultats du recensement se feront sous forme de tableaux. Tous les tableaux au nombre de 60, sont déjà faits mais les contraintes budgétaires ne permettront que la publication de 46 tableaux repris sur la liste ci-jointe.





Tous les tableaux sont groupés en volumes comme suit :

- Le volume I représente l'Effectif de la population
- Le volume II représente les Activités Economiques
- Le volume III représente la Fécondité et la Mortalité
- Le volume IV représente les Ménages et l'Habitat
- Le volume V représente le Secteur Urbain
- Le volume VI représente l'Analyse du Recensement
- Le volume VII représente la Méthodologie (suivie dans la réalisation du recensement)

Chaque volume aura 400 pages.

Les 5 premiers volumes sortiront de l'impression au début de l'année prochaine.

En parlant de manque de fonds pour assurer la continuité des travaux, le Directeur du B.N.R. nous a dit qu'il ne reste que 5000 dollars qui ne suffisent pas <sup>pour</sup> l'achèvement des travaux à faire. Chaque volume de 400 pages aura 300 exemplaires et pour imprimer 7 volumes il faudra avoir assez d'argent. C'est pourquoi la difficulté principale est d'ordre financier.

Le Ministre des Affaires Sociales et du Développement Communautaire a posé la question de savoir si le service qui héritera les infrastructures et les équipements du B.N.R. sera en mesure de produire les tableaux inachevés et non publiés suite au manque de finances. Il lui a été répondu que les 60 tableaux englobent la totalité des renseignements essentiels dont on pourrait avoir besoin pour les différentes recherches. On ne s'inquiéterait de rien si l'on avait des fonds.

Il a encore demandé s'il sera possible de publier les données de chaque zone urbaine. La réponse fut affirmative mais le problème financier reste posé. Le Directeur dit qu'il a demandé l'aide de l'Imprimerie Scolaire pour les travaux de publication et qu'elle pourrait même utiliser ses appareils de photocopie électronique.

D'autres précisions ont été fournies : Tous les renseignements contenus dans les feuilles de recensement (pour les ménages) n'ont pas été mis en tableaux. Il y a d'autres renseignements qu'on trouvera dans les cartables toujours disponibles au B.N.R. et de fois on sera obligé de descendre sur le terrain:

Par exemple le cas des domiciliés et des résidents. Pour les premiers, le Bureau National de Recensement n'en a pas tenu compte; donc chaque fois que les utilisateurs en auront besoin; ils devront descendre sur le terrain. Pour les seconds, le B.N.R. est disposé à fournir les renseignements voulus. Les autres renseignements seront publiés graduellement et à la demande



des utilisateurs.

Au deuxième point de l'ordre du jour, nous avons étudié les problèmes posés par le transfert de l'ordinateur au Gouvernement Rwandais par le F.N.U.A.P. Le Directeur nous a dit que le B.N.R. est menacé par le F.N.U.A.P. de transférer l'ordinateur au Gouvernement Rwandais au 31 mai 1983. La SOMECA exige 30.000 dollars U.S. par an à la Société Américaine (F.N.U.A.P) pour la maintenance de l'ordinateur. La question est de savoir si le Gouvernement Rwandais sera en mesure d'assurer cette maintenance.

Les questions étaient nombreuses de telle façon que l'ordre du jour était difficile à suivre et chaque fois le Président essayait d'écarter une question étrangère au programme prévu, et malgré la maîtrise du Président, les questions continuaient à être posées. C'est ainsi que le Directeur Général de la Statistique (MINIPLAN) a posé la question de savoir si le personnel actuel du B.N.R. est compétent et disponible pour fournir les services qui seront demandés par les utilisateurs. Dans l'affirmative, dit-il, il n'y a pas de problèmes à ce que le B.N.R. prenne la relève après le départ de F.N.U.A.P. Il annonça que les clients sont souvent déçus des services d'accueil du B.N.R.

Le Directeur Adjoint du B.N.R. dit qu'on ne peut pas sous-estimer la capacité de leurs agents car ils ont reçu une formation suffisante à l'intérieur du Pays comme à l'extérieur. De par leur capacité, ils sont très convoités par la Banque Nationale et la Caisse d'Epargne qui leur donneront un bon salaire. Leur efficacité au service dépend du salaire qu'ils touchent. C'est une situation à régulariser.

Le Ministre des Affaires Sociales et du Développement Communautaire intervint et dit qu'il nous faut d'abord une option: Le B.N.R. continuera-t-il à exister ou pas? Dans l'affirmative, il sera question de ne garder que les meilleurs agents.

Le Ministre du Plan dit que les attributions du futur B.N.R. seront complètement différentes de celles du B.N.R. actuel.

C'est pour cette raison qu'il a proposé à la Présidence de la République de créer un Secrétariat National de l'Informatique; la Présidence n'a pas encore répondu. Le Bureau National de Recensement serait transformé en ce Secrétariat. Le Ministre des Affaires Sociales et du Développement Communautaire proposa d'affecter l'atelier du B.N.R. au Bureau National d'Etude des Projets (BUNEP) parce que celui-ci a son mode de gestion autonome. Il dit que ce ne serait pas bon que le B.N.R. soit affecté à un Ministère qui a souvent des contraintes budgétaires qui ne lui permettent pas d'être opérationnel.

.../...



Cette proposition fut soutenue par la majorité des participants.

Le Ministre du Plan voulut obtenir d'abord l'assurance qu'en plus des activités habituelles du BUNEP le computer pourra effectuer d'autres opérations. Le Ministre émit ses craintes que l'ordinateur sera surchargé ou moins exploité après son transfert au BUNEP.

Le Représentant du F.N.U.A.P. annonça qu'un recensement pourrait avoir lieu dans 5 ans et qu'il devrait normalement être préparé avec une avance de 2 ans. C'est-à-dire en 1986.

Il dit qu'il ne serait pas bon de supprimer le B.N.R. comme tel mais plutôt qu'il faudrait commencer à préparer ce recensement.

Il y eut une impasse de décision à cause d'une discussion très animée sur l'existence du B.N.R. à côté de l'O.NA.PO ou l'intégration du B.N.R. au sein du BUNEP toujours à côté de l'O.NA.PO alors que les clauses de l'Arrêté Présidentiel qui a créé le Bureau National de Recensement envisage la suppression pure et simple de celui-ci à la fin des travaux.

Avant de prendre la décision, les participants ont demandé au Directeur du B.N.R. ses avis sur l'avenir de son Service. Lui, voudrait que les activités de son Service soient considérées dans un cadre de continuité.

Cette proposition fut rejetée, car des enquêtes démographiques font partie des attributions de l'ONAPO. Cet Office organisera très prochainement une enquête sur la fécondité, et le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire menera une autre enquête sur nutrition des enfants. Si le B.N.R. continue à exister, il travaillera en parallèle avec l'ONAPO. Si l'ONAPO était autorisé à s'occuper des affaires démographiques, il pourrait aider les différents intervenants dans le domaine de la population avec ses multiples expériences. Et que faire sur le terrain? Chaque intervenant doit se débrouiller. On ne devrait pas continuer à tâtonner en cherchant des enquêteurs sur le terrain; chaque intervenant sait ce qu'il veut et se choisit un collaborateur.

On pourrait peut-être intégrer les agents d'exécution du B.N.R. à l'ONAPO et affecter les agents de direction et les techniciens là où sera transféré l'ordinateur et éviter ainsi de conserver le Bureau National de Recensement comme tel.

Le Ministre des Affaires Sociales et du Développement Communautaire dit que pour permettre à la Commission de voir clair dans la démarche de liquidation du B.N.R. il y ait confrontation des textes créant le B.N.R. et l'ONAPO. Après lecture des objectifs de ces deux institutions, la Commission se trouva dans une confusion totale. Elle a constaté que jusqu'à présent les enquêtes

.../...



réalisées sur l'étendue du Territoire National ne sont pas systématiques (régulières et financées par le budget ordinaire du Pays) mais elles sont sporadiques (elles sont réalisées sous forme de projets et prennent fin à l'expiration du délai fixé par le bailleur des fonds).

A la fin de cette discussion très animée, il y eut un consensus:

- Affectation de l'Ordinateur et des Techniciens-Opérateurs au BUNEP.
- Affectation des autres agents (Agents de Direction, Secrétaires, Dactylographes, Archivistes, Chauffeurs,...) au Ministère du Plan.

Une question de fonctionnement du B.N.R. après le retrait du F.N.U.A.P. et avant sa dissolution fut posée •

Le B.N.R. sera dissout, le personnel et les équipements seront affectés dans les services concernés aussitôt que les publications seront terminées.

Le tout sera fait (les tableaux déjà prêts) avec la fin juillet 1983.

Entre-temps la machine ne fonctionnera plus. Celui qui assurera la maintenance de cet appareil à partir du 1/6/1983 n'est pas connu. En prévision des pannes techniques de cette machine après la suspension de l'aide du F.N.U.A.P., le B.N.R. devra trouver les fonds nécessaires pour la maintenance jusqu'au 31/12/1983. Ces démarches doivent être effectuées avant que le computer ne soit transféré.

Le Ministre des Affaires Sociales et du Développement Communautaire dit que ces fonds seront trouvés auprès des utilisateurs de la machine car les services qu'elles leur rendra ne seront pas gratuits. A titre de précautions, le contrat d'entretien de cet appareil doit être signé avec la SOMECA avant le 31/5/1983.

Le Ministre du Plan demanda des précisions sur :

- La date de signature de ce contrat
- La personne qui signera au nom du Gouvernement Rwandais,
- La date de paiement
- La personne qui paiera
- Le montant à payer

Le Ministre des Affaires Sociales et du Développement Communautaire dit que la Commission devrait recommander au B.N.R. de signer le contrat le plus rapidement possible avec la SOMECA et ce avant le 31/5/1983. Il doit élaborer un budget de fonctionnement pour les six mois qui restent pour le soumettre <sup>au Gouver-</sup>nement. Les fonds provenant des utilisateurs ne servira que d'appui. Si jamais la SOMECA refusait de signer le contrat de maintenance du computer avec le B.N.R., le Gouvernement devrait en être informé dans les meilleurs délais.

.../...





Le Ministre du Plan proposa qu'on demande au Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi à ne pas autoriser le personnel du B.N.R. de se faire engager ailleurs avant le 31/12/1983 pour éviter de compromettre le fonctionnement du B.N.R. Le salaire de ce personnel doit être assuré jusqu'au 31/12/1983. A la fin du projet les archives continueront d'être gardées à leur place actuelle dans les bâtiments de la Caisse Sociale du Rwanda. On essaiera aussi de garder quelques bureaux pour les informaticiens.

Les participants acceptèrent cette proposition.

Il n'y a pas eu de divers.

Fait à Kigali, le 3/6/1983

NTAMITONDERO Alphonse

Directeur Général de la Jeunesse.-

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alphonse', written over a horizontal line.



Kigali, le 13 MAY 1983

*Kwamekwana E.*  
N° 1554/83/01.26/03

A traiter par :  
Date entrée : 20/07/83  
N° Classement : 2686/12

Vu 24/83  
5

Monsieur le Secrétaire Général du Mouvement  
Révolutionnaire National pour le Développement

K I G A L I

Monsieur le Ministre de l'Intérieur

K I G A L I

Monsieur le Ministre de la Jeunesse

K I G A L I

Monsieur le Ministre de la Santé Publique

K I G A L I

Monsieur le Ministre des Affaires Sociales  
et du Développement Communautaire

K I G A L I

Monsieur le Ministre de l'Enseignement Primaire  
et Secondaire

K I G A L I

Monsieur le Ministre de l'Enseignement  
Supérieur et de la Recherche Scientifique

K I G A L I

Monsieur le Ministre à la Présidence de la  
République chargé des Affaires Economiques  
et Financières

K I G A L I

Monsieur le Secrétaire Général,

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous inviter à la IV<sup>ème</sup>  
réunion ordinaire de la Commission Nationale de Recensement qui se tiendra dans  
les locaux de la Caisse Sociale du Rwanda à Kacyiru mercredi le 25/5/1983 à 9 heures.

L'ordre du jour de cette réunion comprend  
les points suivants:

1. Situation des travaux en cours (analyse et publication des résultats)
2. Problèmes posés par le transfert de l'Ordinateur au Gouvernement par le ENUAP
3. Problèmes du personnel

.../...



NOTE RELATIVE A LA 4EME REUNION DE LA COMMISSION NATIONALE DE RECENSEMENT

La Commission Nationale de Recensement a été créée par arrêté présidentiel n° 215/00 du 26 juillet 1977. Elle est composée (Art. 4):

- du Ministre ayant le Plan dans ses attributions, Président
- du Ministre ayant l'Intérieur dans ses attributions, Vice-Président
- du Ministre ayant les Affaires Sociales dans ses attributions, Membre
- du Ministre ayant la Santé Publique dans ses attributions, Membre
- du Ministre ayant l'Education Nationale dans ses attributions, Membre (Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire; Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique)
- du Ministre ayant la Jeunesse dans ses attributions, Membre
- du Secrétaire Général à la Présidence de la République, Membre (actuellement le Ministre à la Présidence de la République chargé des Affaires Economiques et Financières)
- du Représentant du Secrétaire Général du M.R.N.D., Membre.

Aux termes de l'article 6, la Commission Nationale de Recensement se réunit au moins quatre fois sur convocation de son Président, et ce:

- Au début des opérations afin de se prononcer sur les objectifs du recensement ainsi que sur la nature de la coopération attendue de la part de chacun des Ministères intéressés par l'exécution du recensement;
- Avant le recensement Pilote, être renseignée sur le modèle du questionnaire proposé afin qu'elle puisse donner son commentaire et son approbation;
- Entre le recensement Pilote et le dénombrement général, être informée des résultats obtenus, des problèmes rencontrés et des solutions proposés afin de se prononcer sur la portée et les principales méthodologies du recensement général et assurer la coordination de tous les Ministères et Organismes participant à l'action, pour la meilleure réussite du recensement national;
- Après le recensement général pour en tirer les conclusions et en publier les résultats.

Toutefois le Président de la Commission peut la convoquer chaque fois qu'il le juge utile. Les premières réunions se sont tenues aux dates suivantes:

1ère réunion: 23 novembre 1977

2ème réunion: 16 février 1978

3ème réunion: 4 juillet 1978

La quatrième et la dernière réunion réglementaire envisagée devra traiter des points suivants:

- 1°) Situation des travaux en cours au Bureau National de Recensement et communication relative à la Publication des résultats définitifs du Recensement
- 2°) Equipement: Problèmes posés par le transfert de l'ordinateur au gouvernement par le FNUAP
- 3°) Problèmes de personnel
- 4°) Collaboration sur la plan informatique
- 5°) Statut du Service après la fin des travaux et le retrait du FNUAP
- 6°) Divers.



## I. SITUATION DES TRAVAUX EN COURS

- La Commission prendra connaissance des tableaux choisis pour la publication. En tout 42 tableaux en 4 volumes ont été choisis et envoyés à l'Imprimerie. 3 autres volumes suivront après. Le premier concerne les résultats par zone d'habitats (Rwanda urbain et Kigali urbain). Le deuxième contiendra l'analyse des Résultats et le troisième traitera de la méthodologie (Préparation, Exécution, Traitement, Analyse et Publication).
- La Commission sera également informée sur les principes qui ont guidé le Bureau National de Recensement lors de la détermination de tableaux à publier.
- La Commission devra prendre une décision relativement au service qui se changera de la diffusion des données du Recensement après la disparition éventuelle du Bureau National de Recensement.

## II. PROBLEMES POSES PAR LE TRANSFERT DE L'ORDINATEUR AU GOUVERNEMENT PAR LE FNUAP

Les Nations Unies ont déjà manifesté leur intention de transférer au gouvernement l'ordinateur du Bureau National de Recensement d'ici la fin du mois de mai 1983. Ceci ressort du câble qui nous informait de la prolongation du contrat de maintenance qui va jusqu'à la fin du mois de mai 1983. Sur ce point, il faut dire que le gouvernement ne peut qu'accepter la machine. Le transfert de ce computer pose les problèmes suivants:

- 1°) A quel service va appartenir cet ordinateur ?
- 2°) Les utilisateurs pressentis dans l'immédiat sont:
  - Enquête post-censitaire (statistique)
  - Enquête fécondité (ONAPO)
  - Enquête Agricole (MINAGRI)
  - Enquête Budget Consommation (Statistique)

Comment est-ce que ce service (informatique) sera-t-il organisé ?

Sera-t-il un vrai centre de calcul où les utilisateurs peuvent venir louer des services à des taux avantageux par rapport à SOMECA, ou bien il va rendre des services bénévolement ? Est-ce que les utilisateurs vont se partager les frais de maintenance ?

- 3°) Le Bureau National de Recensement avait prévu un montant d'argent qui devait s'inscrire au Budget 1983. Malheureusement le Ministère des Finances a rejeté cette prévision. L'argent nécessaire pour l'entretien et le fonctionnement de la machine peut se chercher du côté de la Direction Générale de la Statistique dans le cadre de l'Enquête Budget Consommation et d'autre part du côté l'USAID dans le cadre de l'Enquête Agricole. Bref le gouvernement doit tout faire pour trouver cet argent dans l'immédiat.
- 4°) Le contrat de maintenance sera signé entre la NCR-SOMECA et quel représentant du gouvernement Rwandais ?
- 5°) Au cas où il serait décidé d'en faire un Centre de Calcul, il faudra penser au recrutement d'un expert informaticien (coopération bilatérale ou multilatérale) en attendant la formation d'un personnel informatique assez suffisant et à tous les niveaux.

.../...



- 6°) Le personnel informatique existant devrait être bien payé. Autrement nous constatons qu'il a tendance à quitter le Bureau National de Recensement pour aller se faire embaucher dans d'autres services comme la Banque Nationale du Rwanda et la Caisse d'Epargne du Rwanda qui les recrutent dans des conditions beaucoup plus avantageuses.
- 7°) Le personnel informatique sous contrat (opérateurs) était payé par les Nations Unies jusqu'à la fin d'avril 1983. D'après les renseignements à notre disposition sur la procédure engagée, il y a de fortes chances que les Nations Unies accordent encore \$ 3.400 supplémentaires qui ne couvriraient que trois mois au maximum. En attendant cette décision qui peut être aussi bien positive que négative, qui va supporter leurs salaires en attendant une solution définitive? En tout cas il est exclu de les mettre immédiatement en chômage parce que le jour où ils vont s'éparpiller, il y a risque de ne plus les récupérer d'autant plus qu'entretemps ils peuvent trouver un emploi ailleurs. Ce serait une très grande perte pour le gouvernement parce que ces gens sont très bien formés (ils ont participé à la cartographie, à l'exécution, à la codification, à la saisie et à la tabulation).

### III. LE PERSONNEL

D'une manière générale, quelle sera la destination du personnel sous-statut et sous-contrat, tous payés par le Gouvernement?

- Pour les sous-statut il faudra en garder au moins deux qui vont répondre aux différentes demandes de documents -qui certainement- viendront après la disparition éventuelle du Bureau National de Recensement.
- Le personnel sous-contrat, est-ce qu'il faut le laisser partir, où il y aurait un moyen quelconque de l'intégrer dans les différents Ministères?
- Le contrat du démographe-analyste expire le 31 juillet 1983 avec la possibilité de le prolonger jusqu'au 15 septembre 1983, nous pensons que le délai est assez suffisant pour que nous terminions l'analyse de tous les résultats du Recensement. Il n'y a pas de problèmes à ce que la publication du rapport d'analyse paraisse après son départ.

### IV. COLLABORATION SUR LE PLAN INFORMATIQUE

- Comme il a été dit plus haut, dans l'immédiat, les services intéressés par l'utilisation de notre ordinateur sont: la Direction Générale de la Statistique, l'ONAPD et le Minagri. En dehors de la Direction Générale de la Statistique, les deux autres services disposent chacun d'un informaticien qui travaille sur les programmes d'exploitation de son enquête. Comme est-ce que ces informaticiens vont collaborer avec ceux du Bureau National de Recensement?

### V. STATUT DU SERVICE APRES LA FIN DES TRAVAUX ET LE RETRAIT DU INUAP

Le financement du INUAP va prendre fin avec le départ de l'expert démographe-analyste -qui selon toute vraisemblance- surviendra le 15 septembre 1983. A ce moment, pour le Recensement il ne restera que la publication et la diffusion du rapport d'analyse et de la partie méthodologie.



C'est-à-dire que selon nos prévisions, tous les travaux relatifs au Recensement prendront fin au plus tard d'ici à la fin de cette année.

Donc, il faudra d'ores et déjà penser au statut du Bureau National de Recensement en tant que service pour lequel ne restera que le service informatique.

L'article 12 de l'arrêté cité plus haut stipule qu'"à la fin de l'opération, les archives du Bureau National de Recensement seront transférées au Ministère du Plan".

Ici il faut voir que le Ministère du Plan peut avoir un problème de place pour stocker tous les documents du Recensement. C'est pourquoi il faudra envisager de garder tous les documents à leur place actuelle dans le bâtiment de la Caisse Sociale du Rwanda.

La Caisse Sociale du Rwanda attend que le Bureau National de Recensement quitte pour sauter sur tous les bureaux qu'il occupe actuellement. Comme il n'est pas prévu que l'ordinateur soit déplacé un jour, et que par conséquent tout le service informatique va rester à Kacyiru tout en dépendant du département qu'il faudra déterminer, il faut que l'on garde quelques bureaux pour les informaticiens.

Kigali, le

6 MAY 1983

**NIYIBIZ Silas**



Directeur du Bureau National  
de Recensement



✓

Liste des tableaux envoyés à l'Imprimerie

VOLUME I:

- Tableau n° 01. Population totale selon l'âge, le statut de résidence et le sexe
02. Population résidente par sexe, par années d'âge et par catégorie de données
03. Population résidente de 15 ans et plus selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial
04. Population résidente de 15 ans et plus selon le sexe, le niveau d'instruction et l'état matrimonial
05. Population résidente masculine mariée de 15 ans et plus selon l'âge et le nombre d'épouses
06. Population résidente selon le sexe, le lieu de naissance et la nationalité ou l'ethnie
07. Population résidente selon la nationalité et le sexe
08. Population résidente par sexe, années d'âge et la nationalité ou l'ethnie
09. Population résidente selon le sexe, l'âge et la religion
10. Population résidente de 7 ans et plus selon le sexe, le niveau d'instruction et l'âge
11. Population résidente de 7 ans et plus selon le sexe, le niveau d'instruction et la nationalité ou l'ethnie.

VOLUME II.

- Tableau n° 12. Population résidente de 7 ans et plus selon le sexe, l'âge et le type d'activité
13. Population résidente de 7 à 24 ans selon le sexe, l'âge et le type d'activité
14. Population résidente de 7 ans et plus selon le sexe, le niveau d'instruction et le type d'activité
15. Population résidente de 7 ans et plus selon le sexe, l'âge et la profession
16. Population résidente active de 7 ans et plus selon le sexe, la profession, l'âge et le niveau d'instruction
17. Population résidente <sup>active</sup> de 7 ans et plus selon le sexe, le niveau d'instruction et la profession
18. Population résidente active de 7 ans et plus selon le sexe, la profession et la situation dans la profession
19. Population résidente active de 7 ans et plus selon la branche d'activité économique et le sexe



20. Population résidente active de 7 ans et plus selon la profession, la branche d'activité économique et le sexe
21. Population résidente active de 7 ans et plus selon le sexe, la branche d'activité économique et la situation dans la profession.

VOLUME III.

- Tableau n° 22. Population résidente féminine de 15 ans et plus selon l'âge et le nombre d'enfants nés-vivants
23. Population résidente féminine de 15 ans et plus selon l'âge, l'état matrimonial et le nombre d'enfants nés-vivants
  24. Population résidente féminine de 15 ans et plus selon l'âge, le niveau d'instruction et le nombre d'enfants nés-vivants
  25. Population résidente féminine de 15 ans et plus selon l'âge et le nombre d'enfants encore en vie
  26. Population résidente féminine de 15 ans et plus selon l'âge, le niveau d'instruction et le nombre d'enfants encore en vie
  27. Population résidente féminine de 15 ans et plus selon l'âge et le nombre d'enfants nés-vivants pendant les 12 derniers mois
  28. Population résidente féminine de 15 ans et plus selon l'état matrimonial, l'âge et le nombre d'enfants nés-vivants pendant les 12 derniers mois
  29. Population résidente féminine de 15 ans et plus selon le niveau d'instruction, l'âge et le nombre d'enfants nés-vivants pendant les 12 derniers mois
  30. Population résidente féminine de 15 ans et plus selon l'âge et le nombre d'enfants décédés ayant moins d'un an pendant les 12 derniers mois

VOLUME IV

- Tableau n° 31. Ménages selon la catégorie, le nombre de personnes résidant dans le ménage et le nombre de noyaux familiaux
32. Ménages selon la catégorie et le nombre de personnes par sexe
  33. Ménages ordinaires selon le sexe, l'âge, le nombre de personnes résidant dans le ménage et la situation matrimoniale du C.M.
  34. Ménages ordinaires selon le sexe, la nationalité, le niveau d'instruction du C.M. et le nombre de personnes résidant dans le ménage



35. Ménages ordinaires selon le sexe, la nationalité, et le type d'activité du chef de ménage et le nombre de personnes résidant dans le ménage
36. Ménages ordinaires selon le sexe, la nationalité et la profession du C.M. et le nombre de personnes résidant dans le ménage.
37. Ménages ordinaires selon le sexe, la nationalité et la profession du C.M. et le nombre de personnes actives résidant dans le ménage
38. Ménages ordinaires selon le sexe, la nationalité et la profession du C.M. et le nombre d'enfants de moins de 15 ans résidant dans le ménage
39. Ménages ordinaires selon le sexe, la nationalité, la profession et la situation dans la profession du C.M. et le nombre de personnes résidant dans le ménage
40. Ménages ordinaires selon le sexe, la nationalité, la profession et la branche d'activité économique du C.M.
41. Distribution de ménages par préfecture selon les matériaux des murs du logement
42. Distribution des ménages par préfecture selon les matériaux du toit du logement
43. Distribution de la population selon le mode d'éclairage et le nombre de personnes résidant dans le ménage
44. Distribution des ménages par préfecture selon le mode d'approvisionnement en eau
45. Distribution des ménages par préfecture selon le lieu d'aisance et le nombre de postes radio
46. Ménages ordinaires selon le sexe du C.M., le statut d'occupation du logement et le nombre de personnes résidant dans le ménage.

.../...

.../...



Les quatre premiers volumes traitent des résultats au niveau national et préfectoral. Etant donné que les limites budgétaires n'ont pas permis de publier tous les résultats jusqu'au niveau de la commune, les mêmes tableaux existent pour chacune des 143 communes que compte le Rwanda et se trouvent stockés au Bureau National de Recensement où ils peuvent être consultés par les utilisateurs intéressés. De même, il existe des tableaux qui n'ont pas été entièrement publiés à cause de leur grand nombre de pages ou parce que le Bureau National de Recensement ne les a pas jugés prioritaires. Ils peuvent également être consultés sur place. Ces tableaux sont les suivants:

- LOT 1 - Population résidente de 15 ans et plus selon le sexe, la nationalité ou l'ethnie, l'âge et l'état matrimonial
- Population féminine de 15 ans et plus selon la nationalité ou l'ethnie, l'âge et le nombre d'enfants nés -vivants
  - Population féminine de 15 ans et plus selon la nationalité ou l'ethnie, l'âge et le nombre d'enfants encore en vie
  - Population féminine de 15 ans et plus selon la nationalité ou l'ethnie, l'âge et le nombre d'enfants nés vivants pendant les 12 derniers mois
  - Population féminine de 15 ans et plus selon la nationalité ou l'ethnie, l'âge et le nombre d'enfants décédés ayant moins d'un an pendant les 12 derniers mois
- LOT 2 - Population masculine mariée selon la nationalité ou l'ethnie, l'âge et le nombre d'épouses
- Population résidente de 7 ans et plus selon le sexe, la nationalité ou l'ethnie, l'âge et le type d'activité
  - Population résidente de 7 ans et plus selon le sexe, l'âge, le niveau d'instruction et la nationalité ou l'ethnie
- LOT 3 - Population résidente active selon l'âge, la branche d'activité économique, le type d'activité et le sexe
- Population résidente active selon le sexe, la nationalité ou l'ethnie, la branche d'activité économique et la situation dans la profession
- LOT 4 - Ménages ordinaires selon le sexe, l'âge, le nombre de personnes résident dans le ménage et la situation matrimoniale du chef de ménage
- LOT 5 - Population résidente de 7 à 20 ans selon le sexe et le niveau d'instruction
- Population résidente de 21 à 34 ans selon le sexe et le niveau d'instruction
  - Population résidente de 15 ans et plus selon le sexe, l'âge, le niveau d'instruction et l'état matrimonial.



LOT 6 - Population résidente de 7 à 24 ans selon le sexe, la nationalité ou l'ethnie, l'âge et le type d'activité

- Population résidente de 15 ans et plus selon le sexe, le type d'activité, l'âge et l'état matrimonial
- Population résidente masculine mariée de 15 ans et plus selon la religion, l'âge et le nombre d'épouses
- Population résidente de sexe masculin, active et mariée, de 15 ans et plus, selon la profession, l'âge et le nombre d'épouses
- Population résidente féminine de 15 ans et plus selon la religion, l'âge et le nombre d'enfants nés-vivants pendant les 12 derniers mois
- Population résidente féminine de 15 ans et plus selon le type d'activité, l'âge et le nombre d'enfants nés-vivants pendant les 12 derniers mois

LOT 7 - Ménages ordinaires selon le sexe, la nationalité ou l'ethnie et le type d'activité du chef de ménage et le nombre de personnes ~~résident~~ dans le ménage

- Ménages ordinaires selon le sexe, la nationalité ou l'ethnie et la situation dans la profession du C.M. et le nombre de personnes ~~résident~~ dans le ménage
- Ménages ordinaires selon le sexe, la nationalité ou l'ethnie et la profession du chef de Ménage et le nombre de personnes actives résidant dans le ménage
- Ménages ordinaires selon le sexe, la nationalité ou l'ethnie, la profession du C.M. et le nombre d'enfants de moins de 15 ans résidant dans le ménage

\* LOT 8 - Population résidente estudiantine de 7 à 18 ans selon le sexe, le niveau d'instruction et l'âge

- Population résidente estudiantine de 19 à 29 selon le sexe, le niveau d'instruction et l'âge
- Chômeurs de 15 ans et plus selon le sexe, l'âge, la nationalité ou l'ethnie et le niveau d'instruction
- Population résidente de 15 ans et plus en quête du 1er emploi selon le sexe, l'âge, la nationalité ou l'ethnie et le niveau d'instruction
- Population résidente de 15 ans et plus selon le sexe, la religion et l'état matrimonial

LOT 9 - Chômeurs de 15 ans et plus selon l'âge, la profession et la branche d'activité économique

- Population résidente de 7 ans et plus selon le sexe, l'âge, le niveau d'instruction et le type d'activité
- Population résidente de 7 ans et plus selon le sexe, l'âge, le niveau d'instruction et la religion.